



Institut National de la  
Formation des Activités de  
la Natation

## LA FORMATION CONTINUE DES BREVETS FÉDÉRAUX (BF1 à 5, BF NFS, BF Eveil Aquatique) et du MSN

Une formation continue est obligatoire pour conserver les prérogatives d'exercice d'un brevet fédéral de la FFN et du MSN.

### PUBLIC & PÉRIODICITÉ

- Pour le **BF1 à 5 ; BF NFS, BF EA et le MSN**, la formation continue doit être effectuée tous les **2 ans**.
- Les 2 années sont comptabilisées sur l'année civile à partir de l'année de délivrance du diplôme.

*Exemple : j'obtiens mon Brevet fédéral 5<sup>ème</sup> degré le 03 juillet 2024, la date d'édition de mon diplôme est le 13 juillet 2024, je dois suivre la formation continue avant le 31 décembre 2026.*

### DURÉE ET VOLUMES HORAIRES

- Pour le **BF1 à 5 ; MSN, BF NFS et BF EA** : la formation continue comprend :
  - **3 heures** sur une partie « sauvetage et sécurité » : réalisée en piscine avec mise en situation pratique à partir de cas concrets de simulations d'accidents
  - **4 heures** sur une partie « connaissances pédagogiques » correspondant au niveau de compétences du Brevet fédéral ou diplôme visé.

# FEDERATION FRANCAISE DE NATATION



Institut National de la  
Formation des Activités de  
la Natation

## ● POUR LA PARTIE SAUVETAGE ET SÉCURITÉ :

- Test de sécurité, diplôme de secourisme PSE 1 ou 2 à jour de sa formation continue (pour les MSN et BF NFS)  
ET :
  - Un certificat de réalisation : Session de sauvetage et sécurité de 3h organisée par l'ERFAN ou l'INFAN  
OU
  - Un certificat de réalisation : Recyclage annuel du PSE1 réalisé en piscine mentionnant des mises en situations pratiques (3h)  
OU
  - CAEPMNS de moins de 2 ans

## ● POUR LA PARTIE CONNAISSANCES PÉDAGOGIQUES :

- Faire valoir, par la production d'un ou plusieurs certificats de réalisation, toute action de formation organisée sur le territoire national (qu'il s'agisse d'action organisée à l'échelon départemental, régional, national, y compris des actions organisées par les disciplines ex colloque natation artistique etc..) en lien avec le niveau de compétences du brevet fédéral visé.
- Le certificat de réalisation fera apparaître l'intitulé de la formation, le lieu, la date, le volume horaire lorsqu'il n'y a pas de délivrance d'un Brevet fédéral.

Les formations continues proposées par l'INFAN (« Journée de la FFN » et « RDV de la FFN » 100% à distance) sont disponibles sur le site FFNatation (onglet « FFN > Le FFN Organisme de formation > Offres de formation de l'INFAN) : <https://www.ffnatation.fr/la-formation-professionnelle-continue-des-entraîneurs>

S'adresser à votre ERFAN pour vous guider dans la constitution du dossier.

Un dossier complet comprend :

- La demande d'enregistrement de la formation continue (modèle type ERFAN)
- Licence FFN
- La photocopie d'une carte d'identité en cours de validité
- L'attestation justifiant du suivi de la partie sauvetage et sécurité **accompagnée des documents justificatifs** (cf liste ci-dessus précisée).
- La ou les attestations justifiant de la partie actualisation des connaissances pédagogiques et faisant apparaître : nom, prénom, thème abordé, volume horaire, date et lieu de l'action de formation